



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-37

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le **26 JUIN 2026**
ID : 062-216209080-20260625-DELIB_37_2026-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures,

Date de convocation : Le 18 juin 2026
Date d'affichage : Le 18 juin 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Valérie MANCHUELLE GILLET, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

16/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Calypso HOLUIGUE donne pouvoir à Dominique NAVET
- Philippe LELIEVRE donne pouvoir à Marion LANNOY

3/19

Absent :

0/19

Julien DIEU est nommé secrétaire de séance.

**Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission
locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;
Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

26 JUN 2026

Berger
Lévrault

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la CLECT ;

Monsieur le Maire propose à Mme Catherine VANDEKERKHOVE, adjointe aux finances de représenter la commune au sein de la commission CLECT.

Madame Catherine VANDEKERKHOVE accepte de se porter candidate en la qualité de représentante au ladite commission.

Il est proposé aux membres de valider la désignation du représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Article 1 : De désigner en qualité de représentant de la commune de La Capelle-Lès-Boulogne au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Mme Catherine VANDEKERKHOVE .

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

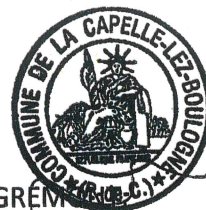
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 25 juin 2026

Le Maire,

Jean-Michel DEGRÉMONT



30 JUIN 2026

Certifié et rendu exécutoire le :